

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
29 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de **PEYRILHAC**, dûment convoqué le 23 septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni le lundi vingt-neuf deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie sous la présidence, de **Claude COMPAIN, Maire**.

Etaient présents : Claude COMPAIN, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Raymond DARDILLAC, Christelle BARRAUD, Sandrine REIX, Gaëlle BURLOT, Jérémie ROUX, Marcel BAYLE, Pierrette RIFFAUD.

Représenté : Lucien GROS par Claude COMPAIN
Laure TEIXEIRA par Jean-Paul PERRAUDIN
Nathalie FONTAINE par Cécile LAGRANGE
Guillaume ROYER par Jérémie ROUX
Eric GROS par Raymond DARDILLAC

Excusé :

Secrétaire : Gaëlle BURLOT

- *Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2025*

DECISIONS

- *Projet de création d'un sentier de randonnée sur les communes de Nieuil, Saint-Gence, Veyrac et Peyrilhac*
- *Renouvellement de la Convention Territoriale Globale de Limoges Métropole pour la période 2026/2030*
- *Restauration des murs du cimetière : choix de l'entreprise*

INFORMATIONS

- *Rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics gérés par Limoges Métropole*
- *Mouvements au sein du personnel*
- *Travaux de voirie*
- *Bornes de recharges électriques IZIVIA*
- *Lotissement de Fôt*
- *Manifestations de fin d'année*
- *Réunion intercommunale*
- *Protection sociale obligatoire – volet santé*
- *Questions diverses*

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} JUILLET 2025

Ce procès-verbal ne suscite pas de remarque.

DECISIONS

PROJET DE CREATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE SUR LES COMMUNES DE NIEUIL, SAINT-GENCE, VEYRAC ET PEYRILHAC

Le Maire explique qu'à l'initiative de la Commune de Veyrac, il est envisagé la création d'un sentier de randonnée (qui reprend des chemins déjà entretenus) passant par les 4 communes membres du SIEPEA. Il s'agit de baliser un sentier de 38 km qui reliera les 4 communes impliquées dans le SIEPEA et qui pourra se commencer à partir de chacun des 4 bourgs.

La demande de délibération émane de Limoges Métropole qui est d'accord pour être le porteur de projet avec en particulier le volet communication qui est fondamental pour faire connaître la randonnée.

Pour en arriver là, la communauté urbaine souhaite que chaque commune délibère pour valider le principe. C'est une étape essentielle avant l'officialisation de cette initiative. Il s'agit simplement de valider le projet qui emprunte les chemins de votre commune sur 1 ou 2 km.

Pierrette RIFFAUD demande à qui reviendra la charge de l'entretien des chemins empruntés. Le Maire indique que chaque commune s'occupera de cela sur leur territoire respectif. Jérémie ROUX précise que la plus petite portion à entretenir est à Peyrilhac (environ 2 km).

Gaëlle BURLOT demande quelle est la motivation de ce projet. Jérémie ROUX explique qu'il s'agit initialement d'une idée de Philippe MAZIERE, élu de Veyrac et cycliste, qui a soulevé cette idée et ébauché le tracé.

Arrivée de Christelle BARRAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création de ce sentier de randonnée et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LIMOGES METROPOLE POUR LA PERIODE 2026/2030

Le Maire rappelle qu'en 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de conventionnement CTG couvrant l'ensemble du territoire de Limoges Métropole hors Limoges.

Pour rappel, la CTG permet de proposer un projet global d'accompagnement des familles que ce soit en matière d'enfance, de jeunesse et de parentalité, d'accès au droit, de numérique, de vie sociale, d'insertion, de politique de la ville et enfin d'habitat et de cadre de vie.

Le projet de délibération a été transmis par courriel aux membres de l'assemblée.

Pierrette RIFFAUD demande qui accompagne cette démarche. Le Maire indique que c'est la Communauté urbaine qui gère cela. Marcel BAYLE demande en quoi consiste concrètement les actions liées à la CTG. Le Maire indique que c'est Nathalie FONTAINE qui suit cette question, elle pourra donner de plus amples explications à son arrivée.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (14 votes « pour », 1 vote « contre » : Mme RIFFAUD), approuve la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de Limoges pour la période 2026-2030 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

RESTAURATION DES MURS DU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire ces travaux au budget primitif 2025.

Des devis ont été demandés à quatre entreprises. Leurs offres ont été étudiées par la commission voirie, environnement, urbanisme, bâtiments communaux le 09 septembre dernier.

Les membres de la commission ont placé en premier choix l'entreprise de M. RIFFAUD et en deuxième la SAS MP construction.

Les membres de la commission ont demandé au Maire de se renseigner sur la date à laquelle le chantier pourrait démarrer et la durée de celui-ci. Voici la réponse des trois entreprises les mieux placées :

Monsieur Olivier Riffaud : début : 1er trimestre 2026
montant HT : 24 337,34
durée : 50 jours environs su

SAS MDP : début : 1er trimestre 2026
montant HT : 27 023,87
durée : 1 mois

Chantiers des Chemins Jacquaires : début : fin septembre 2025
montant : HT : 25 800,83
durée : fin d'année suivant les effectifs

Le Maire indique que M. RIFFAUD a déjà réalisé des travaux pour la collectivité et que son travail a donné satisfaction. Il signale que la SAS MDP est une jeune entreprise implantée sur la commune et, enfin, que les chantiers des chemins jacquaires est une entreprise d'insertion.

Raymond DARDILLAC souligne le fait que cette dernière peut démarrer les travaux tout de suite contrairement aux deux autres qui ne débuteraient que sur le prochain exercice comptable. Il indique également que le début de l'année 2026 risque d'être chargée et signale que la société a réalisé plusieurs chantiers sur les communes du territoire du Limoges Métropole.

Le Maire serait plus enclin à la faire travailler sur des chantiers d'espaces verts, il craint que ce chantier ne soit pas suivi, il a eu des échos d'une autre commune qui a rencontré des problèmes à ce niveau-là.

Jean-Paul PERRAUDIN reconnaît que le choix est compliqué mais M. RIFFAUD est le moins cher et ses prestations semblent plus qualitatives.

Le Maire indique que, dans l'hypothèse où les travaux ne débuteraient qu'en 2026, il serait peut-être possible de changer la voiture des services techniques cette année. Il a demandé un devis au garage Peugeot pour

avoir un ordre d'idée du tarif. Cécile LAGRANGE et Jérémy ROUX pense qu'il faudrait peut-être demander pour un véhicule essence et demander d'autres devis.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (11 « pour », 4 « contre » : MM BAYLE, DARDILLAC, GROS E. et Mme BURLOT), désigne pour la réalisation des travaux de réfection des murs du cimetière l'entreprise de M. Olivier RIFFAUD, 7, passage du communal – Senon à SAINT-GENCE, pour un montant total de travaux de 24 337.34 € (vingt-quatre mille trois cent trente-sept euros trente-quatre centimes) hors taxes et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

INFORMATIONS

Rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics gérés par Limoges Métropole

Le courrier de Limoges Métropole concernant cette information a été transmis aux élus avec leur convocation.

Mouvement au sein du personnel

Un nouvel agent arrive aux services techniques le 1^{er} octobre prochain. Cet agent a été recruté par voie de mutation de la Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Mme LAMAUD a demandé la prolongation pour une année supplémentaire de sa disponibilité. Une déclaration de vacance d'emploi a donc été faite. Le recrutement du nouvel agent interviendra courant novembre pour une prise de fonction en janvier 2026.

Le CDD de M. COLEMAN est arrivé à son terme le 14 septembre dernier et M. CHRETIEN a intégré les services de Limoges Métropole (travaux de voirie) le 1^{er} juillet dernier.

Pierrette RIFFAUD demande s'il serait possible d'avoir un tableau du personnel car il y a eu du turn-over ces derniers temps.

Travaux de voirie

Le Maire donne la liste des travaux de voirie achevés.

Réalisés par une entreprise : route de Chauvour et route de Vaux au village du Boucaret ;

Réalisés par le groupe géographique de Limoges Métropole : Banèche, le Déjai, Trachaussade, Lavaud et Fourcelas.

Pierrette RIFFAUD demande si le surplus de gravillons sera balayé car c'est très dangereux, notamment pour les deux roues.

Borne de recharge IZIVIA

2 bornes de recharges sont en service rue du Champ de foire dans le Bourg.

Lotissement de Fôt

La Commune est dans l'obligation de racheter les 3 lots non vendus à présent que la concession d'aménagement est terminée. Cette opération nécessitera la création d'un budget annexe lotissement.

Concernant les voiries et réseaux, Limoges Métropole doit se rapprocher de la SELI afin de voir s'il est possible de les reprendre directement sans passer par la commune.

Pierrette RIFFAUD soulève la possibilité de proposer un ou plusieurs lots à des bailleurs sociaux.

Manifestations de fin d'année

Entre le 5 et le 7 décembre : distribution des colis

Vendredi 12 décembre goûter des aînés

Jeudi 8 janvier 2026 : vœux du Maire.

Réunion intercommunale

Elle aura lieu le vendredi 14 novembre prochain au restaurant scolaire. Les thématiques abordées devraient porter sur le PLUI et le groupe géographique grand Ouest pour la voirie.

Protection sociale complémentaire – convention de participation pour le volet santé

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a mandaté le CDG87 pour qu'il réalise une consultation auprès des organismes de mutuelle dans le cadre du volet santé.

C'est la proposition de la MNT qui a été retenue.

Une réunion d'information à destination des collectivités a été organisée par le CDG87 et la MNT en septembre.

Cette proposition semble intéressante pour les agents de la Commune bénéficiant actuellement de la participation.

La participation actuelle est de 20 € par mois et par agent (ou limité au montant payé par l'agent si celui-ci était inférieur à 20 €). Ce montant est identique depuis la mise en place de la participation, à savoir 2013. C'est pourquoi, le Maire souhaiterait porter à 25 € ce montant lors de la saisine du Comité Social Territorial qui doit intervenir avant la prise de délibération.

Questions diverses

- Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne a entamé des travaux d'entretien sur le ruisseau de la Chambrière (du côté de la Boisserie).
- Kiosque à pizzas : la société Api Tech a été liquidée dans l'été. Le Maire a été approché par une société qui lui a proposé de signer un nouveau bail mais, pour le moment, il n'a pas donné suite. Une autre personne s'est rapprochée de la commune car elle a également un projet de reprise d'une activité similaire à celle d'Api Tech.
- Récolte de miel : 60 Kg ont été collectés dans les ruches cette année. La production sera distribuée aux enfants des écoles.

Nathalie FONTAINE, qui vient de rejoindre la réunion, donne quelques éléments concernant la convention territoriale globale. Pour ce qui est du volet enfance/petite enfance par exemple, il s'agit de développer l'offre grâce à des financements de la CAF. Pierrette RIFFAUD demande s'il s'agit de financements à titre individuel, Nathalie FONTAINE et Gaëlle BURLOT répondent par la négative. Nathalie FONTAINE indique qu'elle pourra transmettre le compte-rendu de la réunion à laquelle elle vient d'assister sur cette thématique.

Jérémy ROUX prend la parole pour signaler que le document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisé et va être présenté au Comité social Territorial. Il remercie Sammantha LEBRAUD pour le travail de rédaction de ce document. Une fois passé en CST, ce document devra faire l'objet d'une validation par l'assemblée.

Le Maire signale l'ouverture de six places de jours supplémentaires à l'EHPAD de Nieul. Enfin, Pierrette RIFFAUD nous indique que la paroisse va transmettre un courrier au Maire au sujet d'une bénédiction.

Fin de séance : 21h50